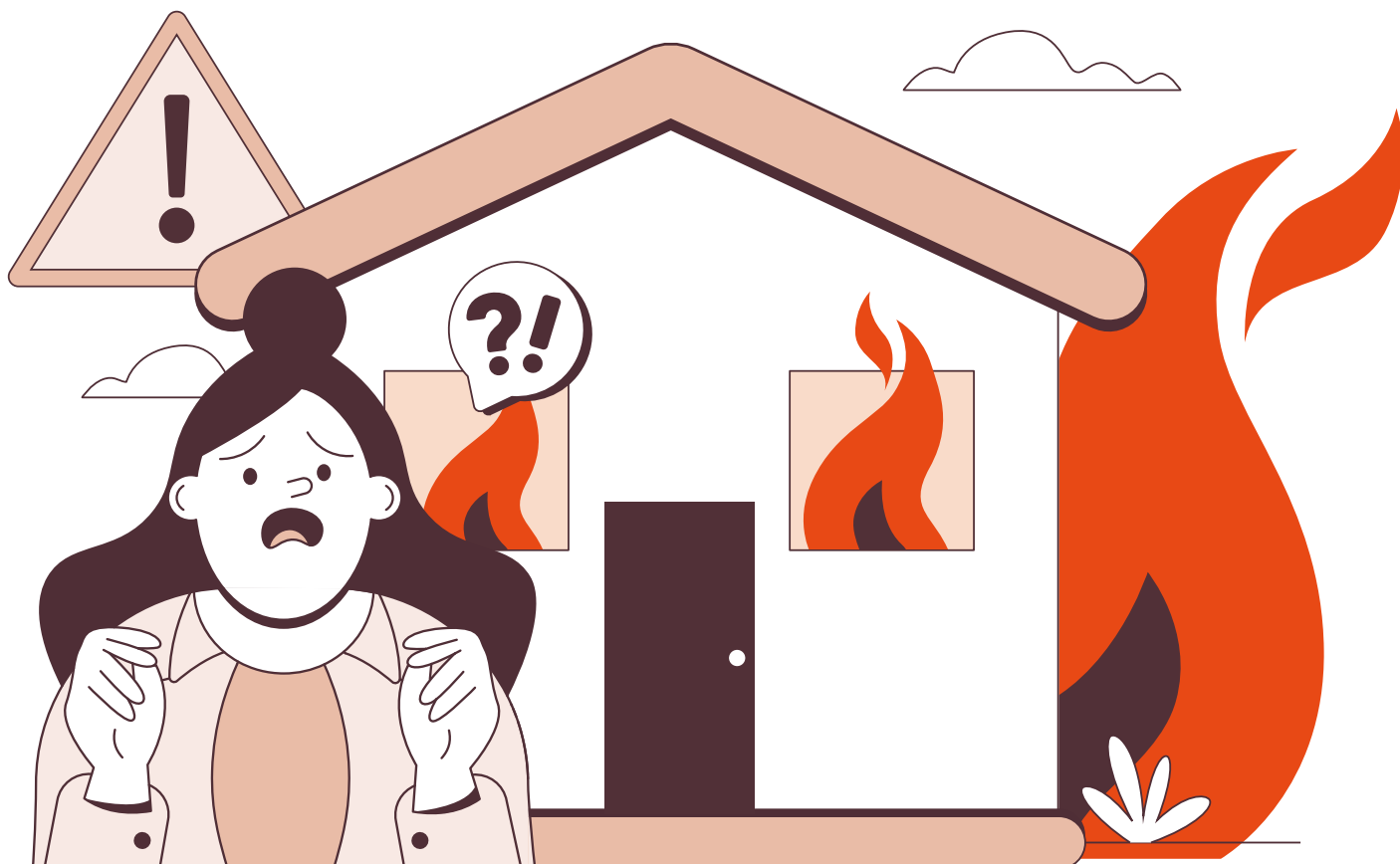


## COMMENT ÉVITER UN INCENDIE CHEZ SOI ?



### Les bons gestes à suivre pour limiter les risques

- Ne fumez pas au lit.
- **Ne branchez pas trop d'appareils** sur une même prise. Évitez l'usage excessif des multiprises.
- Soyez **vigilants** avec les appareils électriques chauffants (radiateurs, plaques, etc.).
- Ne rechargez pas votre téléphone, smartphone ou tablette sur un support inflammable (lit, canapé, moquette...).
- **N'allumez jamais de barbecue sur votre balcon** (conformément au règlement intérieur).
- Ne laissez pas les enfants jouer avec le feu.
- Rangez allumettes et briquets **hors de portée des enfants**.
- **Éloignez** les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules, plaques chauffantes...).

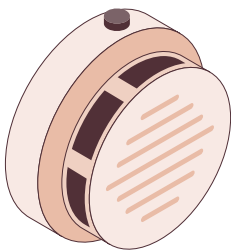
## Les équipements de sécurité du logement

- Les installations de gaz et d'électricité sont entretenues par des entreprises sous contrat avec EKIDOM.
- Tous les logements sont équipés d'au moins un détecteur de fumée (DAAF).



### Rôle du locataire

- **Tester régulièrement** le détecteur de fumée.
- **Signaler tout dysfonctionnement** à sa Direction Territoriale de rattachement.



## Comment être averti à temps d'un incendie ?

Le Détecteur et Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) permet **d'être alerté rapidement** et d'agir à temps en cas d'incendie.

## Que faire en cas d'incendie ?

### Les consignes pour ne pas se mettre en danger

- **Si le feu se déclare dans votre logement et que vous ne pouvez pas l'éteindre**
  - **Évacuez** votre appartement.
  - N'empruntez pas l'ascenseur.
  - **Alertez** les autres occupants de la maison ou de l'immeuble.
  - **Rampez** sous la fumée et **restez près du sol** jusqu'à un lieu sûr.
  - **Appelez les pompiers : 18 ou 112** (portable) et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher.
  - **Fermez la porte** derrière vous sans la verrouiller.



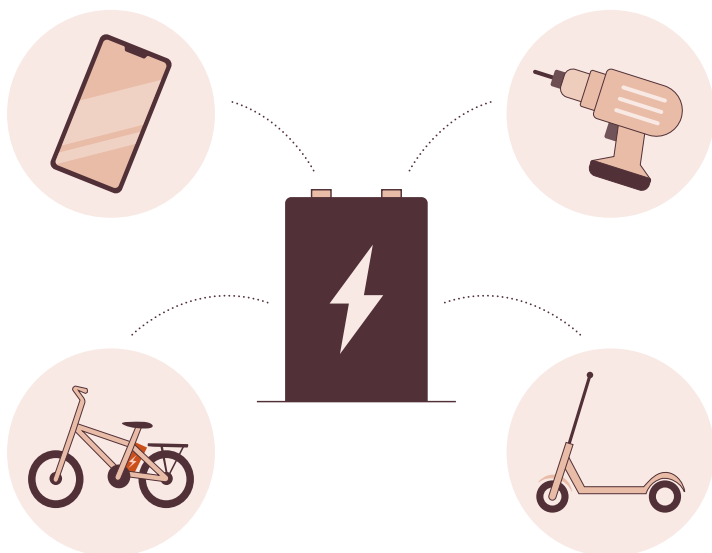
### ■ Si le feu est à l'extérieur de votre appartement

- **N'empruntez pas l'escalier** s'il y a de la fumée.
- **Restez chez vous** et calfeutrez-vous.
- **Bouchez** les entrées d'air avec des linges humides.
- **Humidifiez** la porte d'entrée sur toute sa surface.
- **Appelez les pompiers : 18 ou 112** et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher.



# PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX BATTERIES LITHIUM

Ce tutoriel a pour but de sensibiliser **les locataires** aux risques liés aux batteries au lithium (trottinettes, vélos électriques, outillage, appareils portables) et de présenter **les bonnes pratiques de prévention**, à partir des recommandations du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de la Vienne.



## Comprendre ce qu'est une batterie au lithium

**Les batteries au lithium sont aujourd'hui utilisées dans de nombreux équipements :**

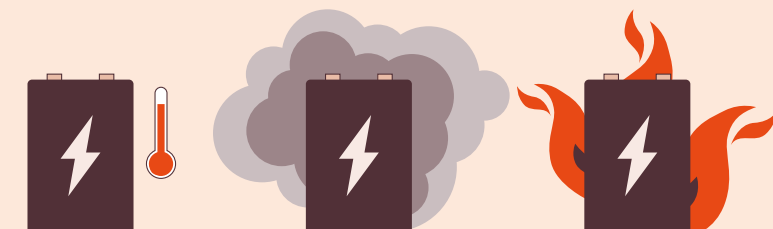
- téléphones et ordinateurs
- vélos et trottinettes électriques
- outillage électroportatif
- appareils de manutention

**En cas de défaut ou de mauvaise utilisation, elles peuvent provoquer incendie, explosion et émission de fumées toxiques.**

## Les principaux risques

**Une batterie lithium peut devenir dangereuse en cas de :**

- **choc** ou **chute**
- **surcharge** ou décharge excessive
- utilisation d'un chargeur **non conforme**
- exposition à la **chaleur**, au **froid** ou à l'**humidité**
- **vieillessement** (souvent après ~500 cycles de charge, soit environ 3 ans)



**Ces situations peuvent entraîner un emballement thermique, phénomène très rapide qui génère :**

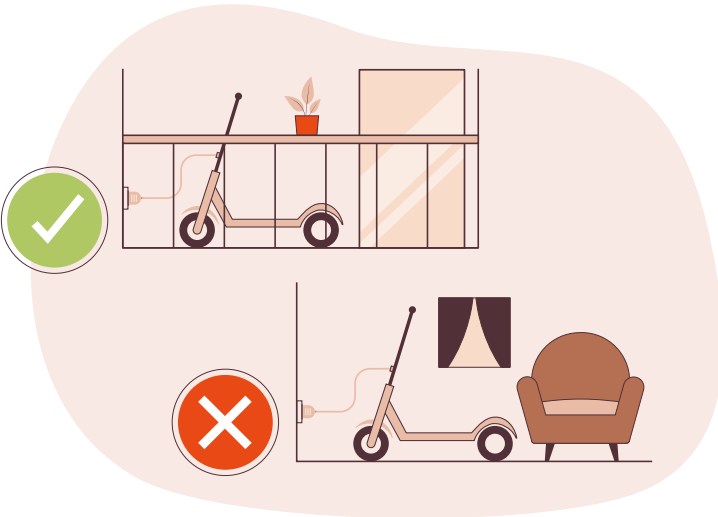
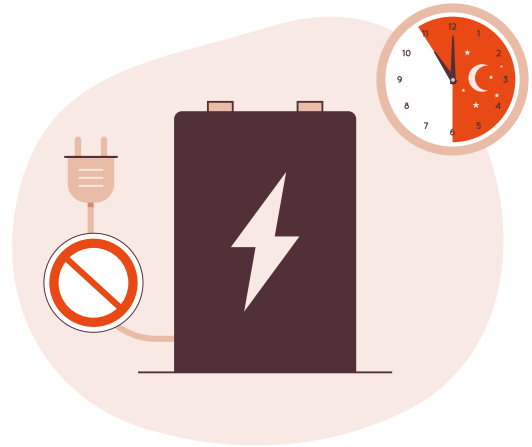
- des fumées toxiques
- un incendie spontané
- parfois une explosion

# Pourquoi la recharge est un moment critique ?

La majorité des incendies surviennent pendant la recharge, souvent :

- sans surveillance
- la nuit
- dans des lieux inadaptés

L'emballage thermique peut se produire avec un **effet retard**, laissant très peu de temps pour réagir.



**Dans le logement, il est fortement conseillé de :**

- recharger les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) **à l'extérieur** (balcon, terrasse)
- éviter toute recharge :
  - en l'**absence** des occupants
  - **la nuit profonde** (23h–6h)

Ces règles peuvent être intégrées au **règlement de copropriété**.

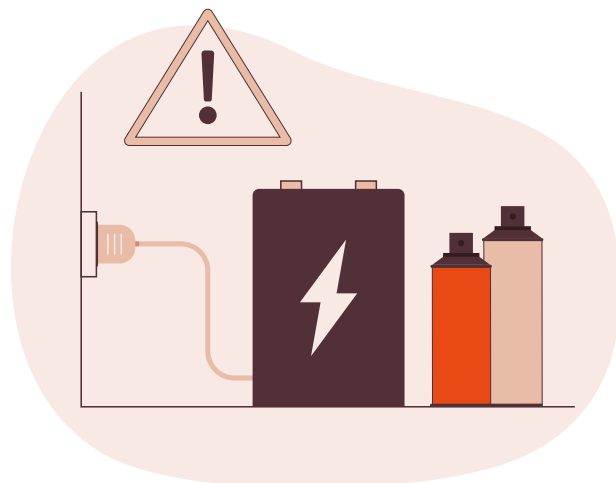
## Attention aux autres appareils sur batteries

Les risques ne concernent pas uniquement les EDPM. Sont également concernés :

- lève-malades (EHPAD, hôpitaux)
- lessiveuses et matériels mobiles
- outillage électroportatif

**Il est dangereux de recharger ces équipements :**

- dans les circulations accessibles au public
- à proximité de produits inflammables (aérosols, solvants, peintures)



## Bonnes pratiques essentielles de recharge



**À faire systématiquement :**

- utiliser le **chargeur d'origine**
- charger dans un **local isolé ou clos ou en extérieur**
- charger sur un **support incombustible** (carrelage, métal, béton)
- éloigner tout matériau combustible (1 m minimum)
- débrancher la batterie une fois la charge terminée



**À ne jamais faire :**

- charger une batterie endommagée ou déformée
- charger sur un lit, canapé, tapis ou oreiller
- charger sans surveillance